

<p style="text-align: center;">COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS</p> <p style="text-align: center;">◆</p> <p style="text-align: center;">Siège :</p> <p style="text-align: center;">3 Impasse de Charlemagne</p> <p style="text-align: center;">66700 ARGELES-SUR-MER</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p style="text-align: center;">N° DL2023-0143</p> <hr/> <p style="text-align: center;">Séance du :</p> <p style="text-align: center;">26 MAI 2023</p>
<p>MOTION CONTRE LA FERMETURE D'UNE CLASSE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE FRANÇOISE DOLTO À LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2023 – COMMUNE D'ELNE</p>	

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 26 mai à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 17 mai 2023, à la Salle Novelty de Banyuls-sur-Mer située 5 rue du 14 Juillet - 66650, sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Marie ARIZA, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Roland CASTANIER, Sylvaine CANDILLE, Fabrice WATTIER, Annie PEZIN, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Bruno GALAN, Françoise DARCHÉ, Patricia HECQUET, Vincent NETTI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Didier CHOPLIN, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Aimé ALBERTY donne procuration à Isabelle MORESCHI, Christian GRAU donne procuration à Marie ARIZA, Nicolas GARCIA donne procuration à Roland CASTANIER, Anne-Lise MIRAILLES donne procuration à Annie PEZIN, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Raymond PLA donne procuration à Maria CABRERA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ donne procuration à Georges GUARDIA, Grégory MARTY donne procuration à Patricia HECQUET, José BELTRA donne procuration à Vincent NETTI, Samuel MOLI donne procuration à Marie-Thérèse IMBARD, Jacques GODAY donne procuration à Nathalie REGOND PLANAS, Yvette PERIOT donne procuration à Patrice AYBAR, Christian NIFOSI donne procuration à Sylvie VILA.

Étaient absents :

Guy ESCLOPE, Marie-Clémentine HERRE, Marcel DESCOSY.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 34

Nombre de suffrages exprimés : 47

Nombre de procurations : 13

Secrétaire de Séance :

Jean-Michel SOLE

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20230526-DL2023-0143-DE
Date de télétransmission : 06/06/2023
Date de réception préfecture : 06/06/2023

Vu la délibération n°DEL30-160323 par laquelle le Conseil municipal de la commune d'Elne s'est opposé à la décision du Conseil Département de l'Education Nationale du 17 février 2023 de fermer une classe à l'école élémentaire Françoise DOLTO pour la rentrée scolaire 2023-2024.

Considérant que la commune d'Elne met en avant un dynamisme démographique et économique important et une possibilité de dédoublement des classes de l'école Joseph NEO située dans le quartier prioritaire de contrat de ville « Cœur d'Hélénae » qui augmenterait les effectifs de l'école DOLTO et rendrait donc indispensable de conserver cette classe ouverte.

Considérant que la décision de fermer une classe va alourdir le nombre d'élève accueillis dans les autres et détériorer la qualité de l'enseignement, et ne permettra plus d'accueillir les jeunes écoliers dans de bonnes conditions. Il semble important de rappeler le nombre conséquent de familles en difficulté sur la commune d'Elne et de réaffirmer le rôle primordial de l'école dans la lutte contre les inégalités sociales.

Considérant, par ailleurs, que cette décision de fermer une classe va à l'encontre de l'intérêt des élèves, de leurs familles et des enseignants, mais également à l'encontre de la volonté de redynamiser la commune d'Elne.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est appelé à se prononcer.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré,

Soutien la motion de la commune d'Elne contre la fermeture d'une classe de l'école élémentaire Françoise DOLTO à la rentrée scolaire 2023-2024.

Résultat du vote :

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 31/05/2023

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA



La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.